

CONDITIONS TARIFAIRES

Des produits et services d'Orange Bank (hors nouvelle offre digitale)

APPLICABLES AU 27 MARS 2020

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en Euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	GRATUIT Hors du coût du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	13,00 € par an permettant de recevoir des alertes en nombre illimité
Tenue de compte	1,00 € par mois Soit pour information 12 € par an ⁽¹⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)**	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)**	48,00 € par an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** ⁽⁵⁰⁾	29,60 € par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	GRATUIT
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement ⁽²⁾	24,00 € par an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Par Internet : GRATUIT Par téléphone, courrier, e-mail ou fax : 5,00 € ⁽¹⁾
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	8,00 € par opération, avec un plafond de 80,00 € par mois

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

** Arrêt de la commercialisation de tous les types de cartes au 23 septembre 2017 (sauf disposition légale contraire).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

➤ Ouverture d'un compte avec remise des Conditions particulières, des Conditions générales et des Conditions tarifaires **GRATUIT**

Les ouvertures de compte ne sont plus possibles depuis le 23 septembre 2017, excepté pour l'application des dispositions de l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier.

➤ Clôture de compte bancaire

Par compte⁽³⁾ **GRATUIT**

➤ Service d'aide à la mobilité bancaire intégrale (loi « Macron »)⁽³⁾ .. **GRATUIT**

➤ Service d'aide à la mobilité bancaire à la carte⁽⁴⁾

➤ Liste des opérations automatiques et récurrentes⁽³⁾ **GRATUIT**

RELEVÉS DE COMPTE

➤ Relevé de compte bancaire (sous format électronique ou papier)

Vous avez également la possibilité de rééditer vos relevés de compte gratuitement via l'espace client.

Mensuel⁽³⁾ **GRATUIT**

Par quinzaine : abonnement, par an 16,14 €

Classement chronologique des écritures **GRATUIT**

Classement thématique des écritures **GRATUIT**

TENUE DE COMPTE

➤ Tenue de compte 1,00 €/mois⁽¹⁾

➤ Tenue de compte bancaire créditeur sans mouvement

Commission de gestion, par année glissante⁽⁶⁾ 30,00 €

➤ Tenue de compte non résident, par an 35,00 €

➤ Demande de Relevé d'Identité Bancaire

Par Internet **GRATUIT**

Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 €⁽¹⁾

SERVICES EN « AGENCE »

➤ Versement d'espèces⁽⁴⁾ Nous consulter

➤ Frais de recherche de documents (sauf attestations diverses) par la banque **GRATUIT**

➤ Délivrance de documents ponctuels (sauf attestations diverses)⁽⁷⁾.. **GRATUIT**

➤ Délivrance d'une attestation (sauf attestation de crédit)⁽⁷⁾ 12,00 €

➤ Frais de change sur achat ou vente de devises scripturales, France Métropolitaine uniquement

Par opération 14,00 €

BANQUE À DISTANCE

➤ Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) **GRATUIT**

➤ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Abonnement, par an 13,00 €

➤ Service Clientèle : 09 69 32 20 20 Appel non surtaxé

➤ Internet : www.gbanque.com **GRATUIT**

➤ Application mobile Gbanque **GRATUIT**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

LES CARTES⁽¹⁰⁾

Arrêt de la commercialisation de tous les types de cartes au 23 septembre 2017 (sauf disposition légale contraire).

COTISATION CARTE PAR AN

Débit immédiat Débit différé

➤ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)

Carte Visa Classic 48,00 € 48,00 €

➤ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Carte Visa Electron⁽⁵⁰⁾ 29,60 € -

➤ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)

Carte Visa Premier 130,00 € 130,00 €

➤ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)

Seconde Carte Visa⁽¹¹⁾ fonctionnant sur le même compte 1/2 tarif de la cotisation première carte

➤ Carte de retrait internationale 18,00 € 18,00 €

➤ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)

• Frais par retrait d'espèces **GRATUIT**

➤ Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

• Frais par retrait d'espèces **GRATUIT**

➤ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets en devises

• Commission variable sur le montant du retrait 2,00 %

➤ Paiement par carte (la carte est émise par la banque)

• En euros, en France et pays de l'Union Européenne **GRATUIT**

• En devises :

Commission variable sur le montant du paiement 2,00 %

➤ Renouvellement de la carte à l'échéance **GRATUIT**

➤ Demande de refabrication anticipée de la carte 10,00 €

➤ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Par carte **GRATUIT**

➤ Capture de carte **GRATUIT**

➤ Réédition du code secret **GRATUIT**

➤ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 40,00 €

➤ Modification temporaire du plafond **GRATUIT**

LES VIREMENTS

Émission d'un virement SEPA (virement en euros dans la zone SEPA)⁽¹²⁾⁽¹³⁾

- Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel)
 - Frais par virement occasionnel immédiat ou différé
 - Par Internet **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 €⁽¹⁾
- Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent
 - Par Internet **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 €⁽¹⁾
- Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)
 - Frais par virement permanent
 - Par Internet **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 €⁽¹⁾
- Modification ou révocation d'un virement SEPA (permanent ou différé)
 - Par Internet **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 €⁽¹⁾
- Réception d'un virement SEPA **GRATUIT**

Émission d'un virement non SEPA (virements en devises ou hors zone SEPA)⁽¹³⁾
(cela concerne vos virement en euros hors zone SEPA, ainsi que tous vos virements en devises).

- Pour les opérations en devises, frais de change en plus
 - Par virement émis 25,00 €

Réception d'un virement non SEPA

(virement en provenance d'un pays hors zone SEPA ou en devises)

- Pour les opérations en devises, frais de change en plus
 - Par virement reçu 15,00 €
- Frais de change
 - Par opération 14,00 €

Autres frais de virement

- Frais de virement urgent
 - Par virement 15,00 €
- Création, modification ou suppression d'un bénéficiaire
 - Par Internet **GRATUIT**
 - Par téléphone, courrier, e-mail ou fax 5,00 €⁽¹⁾

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

- Prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) **GRATUIT**
- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) **GRATUIT**
- Modification d'un prélèvement **GRATUIT**
- Opposition sur prélèvement
 - Par demande et par numéro d'émetteur **GRATUIT**
- Retrait définitif du consentement sur un prélèvement **GRATUIT**
- Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA⁽⁸⁾ **GRATUIT**

LES CHÈQUES

- Paiement d'un chèque **GRATUIT**
- Chéquier⁽¹⁰⁾ **GRATUIT**
- Commande de chéquier **GRATUIT**
- Frais d'envoi de chéquier **GRATUIT**
 - Si envoi en recommandé⁽¹⁴⁾ 5,00 € + Frais postaux
- Émission d'un chèque de banque
 - Frais d'émission d'un chèque de banque
 - Par chèque **GRATUIT**
 - Si envoi en recommandé⁽¹⁴⁾ 5,00 € + Frais postaux
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **GRATUIT**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **GRATUIT**
- Bordereau de remise de chèques personnalisés **GRATUIT**
- Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger⁽¹⁵⁾ 25,00 €
- Remise de chèque(s) **GRATUIT**
 - Orange Bank n'applique pas de date de valeur sur ses opérations.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Arrêt de la commercialisation de toutes les offres groupées de services au 23 septembre 2017, sauf la Solution Alternative de Paiements

Cotisations à une offre groupée de services

ASTRÉA à partir de 9,00 € par mois

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
 - Carte Visa Electron⁽⁵⁰⁾ 9,00 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)⁽¹⁰⁾
 - Carte Visa Classic à débit immédiat ou différé 9,00 €
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)
 - Carte Visa Premier à débit immédiat ou différé 16,00 €
- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG). Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG : 8,33 %)*⁽¹⁶⁾
 - * Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 27/03/2020.

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement⁽²⁾
- Chéquier⁽¹⁰⁾
- Services gratuits (se reporter page 5 de ce document)
- Système de réduction en fonction de l'utilisation de la carte bancaire⁽¹⁷⁾ :

Type de carte	Montant mensuel de vos paiements	Réduction de votre cotisation mensuelle
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)		
Cotisation Carte Visa Classic à débit immédiat ou différé	≥ 1000 €/ mois	25 % soit 6,75 €
Cotisation Carte Visa Premier à débit immédiat ou différé	≥ 1000 €/ mois	25 % soit 12,00 €

- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.

OPTION ASTRÉA PLUS à partir de 1,10 € par mois
Si souscrire simultanément avec la formule Astréa, par mois 1,10 €
Sinon, par mois 2,20 €

- Compte Sur Livret Astréa Plus à taux préférentiel
- Service de gestion dynamique de la trésorerie : mise en place de virements automatiques entre le compte bancaire et le Compte Sur Livret Astréa Plus

ASTRÉA ÉPARGNE 4,60 € par mois

- Compte bancaire
- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG)⁽¹⁶⁾ Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG : 8,33 %)*⁽¹⁶⁾

* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 27/03/2020.

- Chéquier⁽¹⁰⁾
- Compte Sur Livret Astréa Épargne à taux préférentiel
- Service de gestion dynamique de la trésorerie
- Services gratuits (se reporter page 5 de ce document)
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.
- Et par année d'abonnement :
 - 2 retraits d'espèces

ASTRÉA Jeunes : 16-17 ans 3,50 € par mois

- Compte bancaire
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation Carte Visa Electron⁽¹⁰⁾⁽⁵⁰⁾
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement⁽²⁾
- Services gratuits (se reporter page 5 de ce document)
- Option à tarif préférentiel :
 - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, par an 6,50 €
 - Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.

ASTRÉA Jeunes : 18-25 ans 3,50 € par mois

- Compte bancaire
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation Carte Visa Electron⁽¹⁰⁾⁽⁵⁰⁾
- ou
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) - Cotisation Carte Visa Classic à débit immédiat⁽¹⁰⁾
- Facilité de caisse de 100 € à 0,00 % (TAEG). Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé, application du taux standard (TAEG : 8,33 %)*⁽¹⁶⁾
 - * Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 27/03/2020.
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement⁽²⁾
- Services gratuits (se reporter page 5 de ce document)
- Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.
- Options :
 - Chéquier⁽¹⁰⁾ **GRATUIT**
 - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS, par an 6,50 €
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) - Carte Visa Classic à débit différé, par an 11,50 €

SOLUTION ALTERNATIVE DE PAIEMENTS ⁽¹⁸⁾ GRATUIT

Offre destinée aux personnes en situation de fragilité financière

- Tenue de compte, fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte bancaire
- Fourniture d'un carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation Carte Visa Electron ^{(10) (50)}
- Dépôt et retrait d'espèces
- Émissions de virements SEPA dans les limites suivantes :
 - virements occasionnels (cas de virements SEPA occasionnels) ou permanents internes en nombre illimité
 - virements occasionnels (cas de virements SEPA occasionnels) ou permanents externes en nombre illimité pour les ordres par Internet ou téléphone
 - 4 virements externes par mois, dont au moins 1 virement permanent pour les ordres papier
- Prélèvements SEPA en nombre illimité
 - Aucuns frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
 - Aucuns frais par paiement d'un prélèvement SEPA
- 2 chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- Changement d'adresse en nombre illimité
- Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire

LES FRAIS

- Commissions d'intervention gratuites
 - Aucuns frais de rejet de prélèvement
 - Gratuité des opérations demandées à un conseiller (par téléphone, courrier, e-mail ou fax) alors qu'elles sont réalisables gratuitement depuis l'espace client, notamment : la demande de RIB, la création, modification ou suppression d'un bénéficiaire, l'émission, modification ou révocation d'un virement SEPA.
 - Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision réduits à 4,00 € par rejet dans la limite de 5 rejets cumulés par mois ⁽¹⁹⁾
- Pour les clients détenteurs de la Solution Alternative de Paiement, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 20 € par mois et 200 € par an :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

SERVICE BANCAIRE DE BASE ⁽⁵⁾ (SBB) COMPRENANT :

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte **GRATUIT**
- Un changement d'adresse par an **GRATUIT**
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB) **GRATUIT**
- La domiciliation de virements bancaires **GRATUIT**
- Un relevé de compte mensuel des opérations effectuées sur le compte **GRATUIT**
- L'encaissement de virements SEPA et de chèques en euros **GRATUIT**
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA **GRATUIT**
- Des moyens de consulter à distance le solde du compte **GRATUIT**
- Le dépôt et retrait d'espèces **GRATUIT**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Electron * **GRATUIT**
- 2 chèques de banque par mois **GRATUIT**

Les frais d'irrégularités et d'incidents :

- Les frais de non-exécution de virement pour défaut de provision réduits à 4 € par rejet avec un maximum de 5 rejets par mois **
- Les commissions d'intervention **GRATUIT**
- Les rejets de prélèvement **GRATUIT**

* sous réserve de disponibilité

** tous frais inclus et dans la limite de l'article D. 133-6 du code monétaire et financier

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

➤ Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

Par écriture ⁽²⁰⁾ 8,00 €

Plafond mensuel de perception : 10 écritures, soit 80,00 € par mois

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de traitement du courrier NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée)
Par courrier 22,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur, frais par saisie-attribution ou frais pour autre voie d'exécution ⁽²¹⁾ 100,00 €
- Frais de correspondance Frais postaux d'envoi en recommandé

INCIDENTS DE PAIEMENT

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre MURCEF) 14,50 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
Pour un chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
Pour un chèque supérieur à 50 € 50,00 €

Comprenant : les frais visés à l'article D. 131-25 du Code monétaire et financier dont notamment la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non-paiement et le blocage de provision.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
Pour ouverture du dossier 30,00 €

- Gestion d'un compte interdit bancaire
Par compte, par an 30,00 €

- Chèque payé sur un compte interdit bancaire (déclaration à la Banque de France)
Par chèque 30,00 €

- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽¹⁹⁾
Par opération Au maximum 8,00 €

Pour les rejets d'un virement inférieur à 8,00 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽¹⁹⁾
Par opération Au maximum 20,00 €

Pour les rejets d'un prélèvement inférieur à 20 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (Loi Scrivener) 15,00 €

Pour les clients en situation de fragilité financière, l'ensemble des frais suivants liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte sont plafonnés à 25 € par mois :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS ⁽²²⁾

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT ^{(4) (16)}

Intérêts débiteurs

- ASTRÉA
Facilité de caisse de 100 € 0,00 % (TAEG)
- Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé 8,00 % (TAEG : 8,33 %)*

* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 27/03/2020.

Dépassement (facilité de caisse non autorisée) 16,00 % (TAEG : 17,35 %)*

* Par exemple, pour un découvert non autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 27/03/2020.

- ASTRÉA ÉPARGNE
Facilité de caisse de 100 € 0,00 % (TAEG)
- Dépassement (facilité de caisse non autorisée) 16,00 % (TAEG : 17,35 %)

- COMPTE BANCAIRE STANDARD
Facilité de caisse autorisée 8,00 % (TAEG : 8,33 %)*

* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 27/03/2020.

Dépassement (facilité de caisse non autorisée) 16,00 % (TAEG : 17,35 %)*

* Par exemple, pour un découvert non autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 27/03/2020.

- ASTRÉA JEUNES (18-25 ANS)
Facilité de caisse de 100 € 0,00 % (TAEG)
- Au-delà de 100 € et dans la limite du montant autorisé 8,00 % (TAEG : 8,33 %)*

* Par exemple, pour un découvert autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 8,33 %, en vigueur au 27/03/2020.

Dépassement (facilité de caisse non autorisée) 16,00 % (TAEG : 17,35 %)*

* Par exemple, pour un découvert non autorisé d'un montant maximum de 500 €, le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est de 17,35 %, en vigueur au 27/03/2020.

- Découvert formalisé ⁽²³⁾ Nous consulter

CRÉDITS À LA CONSOMMATION ⁽²⁴⁾

Pour toutes les conditions relatives aux crédits à la consommation, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

*Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.*

CRÉDITS IMMOBILIERS ⁽²⁵⁾

Pour toutes les conditions relatives à un crédit immobilier Clé de Sol, renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

AUTRES SERVICES

➤ Information annuelle des cautions ⁽²⁶⁾ (par dossier)	60,00 €
➤ Délivrance de documents ponctuels (attestation d'intérêts, édition d'un nouveau tableau d'amortissement...)	
Par acte	21,00 €
Autres documents, par acte	11,50 €
➤ Frais de changement de garantie ⁽²⁴⁾	200,00 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE ⁽²⁷⁾

Arrêt de la commercialisation de tous les produits d'épargne bancaire au 23 septembre 2017

➤ Clôture de compte d'épargne Par compte ⁽³⁾	GRATUIT
➤ Services de gestion dynamique de la trésorerie Clic Trésorerie et Clic Épargne, par an	16,00 €
➤ Clic Trésorerie, par an	8,00 €
Virement du Compte Sur Livret vers le compte bancaire en cas de dépassement de la facilité de caisse en vue de reconstituer un solde créditeur de 50 € ⁽¹⁷⁾ sur le compte bancaire	
➤ Clic Épargne, par an	8,00 €
Virement des excédents du compte bancaire vers le Compte Sur Livret dès que le solde du compte bancaire excède 1 000 € minimum ⁽¹⁷⁾	
➤ Compte Sur Livret Astréa Plus ⁽²⁸⁾	0,10 %
➤ Compte Sur Livret Astréa Épargne ⁽²⁸⁾	0,10 %
➤ Compte Sur Livret (hors Astréa) ⁽⁹⁾	0,05 %
➤ Élancio ⁽²⁹⁾	Nous consulter
➤ Élancio à échéance rémunérés au taux du CSL hors formule	0,05 %
➤ Livret A (plafond de 22 950 €) ⁽³⁰⁾	0,50 %
➤ Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) (plafond de 12 000 €) ⁽³⁰⁾	0,50 %
➤ Livret d'Épargne Populaire (plafond de 7 700 €) ⁽³¹⁾	1,00 %
➤ Livret P'tit Malin : 0-12 ans (plafond de 1 600 €) ⁽⁹⁾	1,25 %
➤ Livret Facil' Ado : 12-16 ans (plafond de 1 600 €) ⁽³²⁾	1,80 %
Livret Jeune associé à une carte de retrait internationale ⁽³³⁾	GRATUIT
➤ Livret Jeune : 12-25 ans (plafond de 1 600 €) ⁽³²⁾	1,80 %
➤ Compte d'Épargne Logement (plafond de 15 300 €) ⁽³⁴⁾	0,50 %
➤ Plan d'Épargne Logement souscrit depuis le 01/08/2016 ⁽³⁵⁾ ...	1,00 % à 2,00 % (plafond de 61 200 €)
➤ Transfert de CEL ou de PEL dans un autre établissement ⁽³⁶⁾ Par compte	90,00 €
➤ Compte Épargne Projet Capellan (plafond de 15 300 €) ^{(9) (37)}	0,15 %
➤ Prélèvements sociaux au 1 ^{er} décembre 2019	17,2 % ⁽³⁸⁾

PLACEMENTS FINANCIERS ⁽³⁹⁾

➤ Commissions de rachat sur OPC gérés par Groupama Asset Management et sélectionnés par Orange Bank : Droits de sortie	GRATUIT
➤ Commissions de rachat sur OPC non sélectionnés par Orange Bank : Droits de sortie	Indiqués dans le DICI
➤ Frais de transactions sur instruments financiers Actions négociées à la vente sur Bourse de Paris ⁽⁴⁰⁾ (par téléphone, fax ou courrier) :	
Commission variable sur le montant brut de l'opération :	
• < à 10 000 € ⁽⁴¹⁾	1,10 %
• ≥ à 10 000 € ⁽⁴¹⁾	0,80 %
Minimum par opération	16,00 €
Le cas échéant, la TTF ⁽⁴²⁾ s'ajoute aux commissions indiquées ci-dessus. Obligations françaises et étrangères (par téléphone, fax ou courrier) :	
Commission variable sur le montant brut de la vente :	
• < à 10 000 € ⁽⁴¹⁾	0,70 %
• ≥ à 10 000 € ⁽⁴¹⁾	0,50 %
Minimum par opération	16,00 €
Instruments financiers négociés sur Bourses étrangères ⁽⁴³⁾ hors obligations : Commission variable sur le montant brut de la vente ⁽⁴⁴⁾ :	
• < à 10 000 € ⁽⁴¹⁾	1,30 %
• ≥ à 10 000 € ⁽⁴¹⁾	1,00 %
Minimum par opération	16,00 €

➤ Droits de Garde d'un portefeuille ⁽⁴⁶⁾

Pour la tranche jusqu'à 150 000 €	0,25 %
Pour la tranche supérieure à 150 000 €	0,15 %
Minimum par compte	38,50 €
Produits émis par le Groupe Groupama ⁽⁴⁶⁾ , EMTN / FCPI / FIP / parts de Holding ISF / SOFICA distribués par Orange Bank, Certificats Mutualistes Groupama et OPC détenus dans le cadre de la Gestion Sous Mandat PEA 100 % OPC	GRATUIT

➤ Autres Services

Forfait annuel de tenue du Compte d'instruments financiers (ordinaire, PEA ou PEA-PME) ⁽⁴⁷⁾	20,00 €
Relève de compte	GRATUIT
Paieement des coupons, remboursement sur instruments financiers en dépôt et attribution d'actions	GRATUIT
Transfert d'un Compte d'instruments financiers, d'un PEA ou d'un PEA-PME vers un autre établissement :	
En cas de transfert de l'intégralité des lignes du portefeuille permettant la clôture des comptes, le transfert ne sera pas facturé par Orange Bank.	
• virement de titres dans un autre établissement/par ligne	10,50 €
• si le transfert concerne tous les Titres du portefeuille	GRATUIT
• maximum par compte	251,00 €
Mouvement sur titres non-côtés ⁽⁴⁸⁾	50,00 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCES

➤ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement ⁽²⁾ du compte bancaire

(arrêt de la commercialisation au 23 septembre 2017)

Titulaire, par an	24,00 €
Co-titulaire, par an	15,00 €

SUCCESSION

Frais de règlement de succession ^{(6) (17)}	300,00 €
--	----------

RÉSOLUDRE UN LITIGE

1. Pour formuler un mécontentement, vous pouvez contacter le Service Clientèle :

- **par téléphone : 09 69 32 20 20** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 9h à 17h*
- **par mail** : connectez-vous à votre espace client sécurisé
- **par courrier** : Orange Bank - Service Clientèle
TSA 10948 - 92896 NANTERRE CEDEX 9

Pour tout mécontentement relatif à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte, retrait ou dépôt d'espèces), nous vous transmettons une réponse, par courrier ou par mail, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande.

Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle d'Orange Bank, celle-ci enverra au Client une réponse d'attente en précisant le délai dans lequel il lui sera répondu. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation relative à l'un de ses services de paiement.

2. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par le Service Clientèle, vous pouvez vous adresser au Service Réclamations :

- **par mail** : connectez-vous à votre espace client sécurisé
- **par courrier** : Orange Bank - Service Réclamations
TSA 10948 - 92896 NANTERRE CEDEX 9

Si une réponse ne peut vous être apportée dans les 5 jours ouvrés à la date de réception de votre demande, le service Réclamations s'engage à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous apporter une réponse dans les 30 jours ouvrés.

Pour tout mécontentement relatif à un service de paiement (prélèvement, virement, paiement par carte, retrait ou dépôt d'espèces), nous vous transmettons une réponse, par courrier ou par mail, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les 15 jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle d'Orange Bank, celle-ci enverra au Client une réponse d'attente en précisant le délai dans lequel il lui sera répondu. En tout état de cause, le Client recevra une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation relative à l'un de ses services de paiement.

3. Si vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Orange Bank, en dernier recours, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la FBF :

- par Internet : sur le site lemediateur.fbf.fr
- par courrier : CS151 - 75422 PARIS CEDEX 9

Si votre litige porte sur les produits d'assurance, vous pouvez saisir la Médiation de l'Assurance :

- par Internet : sur le site www.mediation-assurance.org
- par courrier : Médiation de l'Assurance - TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Lorsque le litige porte sur les services d'investissement, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF :

- par Internet : sur le site amf-france.org
- par courrier : 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

Les prix indiqués sont applicables au 27 mars 2020 et incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur (20 %⁽⁹⁹⁾ au 1^{er} décembre 2019). Les tarifs sont appliqués TTC pour les clients résidant en France ou dans l'Union Européenne et HT pour les clients résidant hors de l'Union Européenne. La liste des prestations soumises à TVA est disponible auprès d'Orange Bank.

Brochure établie selon les conditions en vigueur à la date d'édition.

Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité.

Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).

* Coût selon opérateur et horaires applicables en France Métropolitaine.

INFORMATIONS CONSOMMATEURS

Sauf information contraire notifiée au client, l'arrêt de commercialisation d'un produit ou service n'entraîne pas la résiliation de plein droit du produit ou service déjà souscrit par le client. Les tarifs mentionnés dans cette brochure s'entendent hors coûts de connexion facturés par l'opérateur téléphonique. Pour accéder au service GBanque Mobile, vous devez utiliser un téléphone et une offre de téléphonie mobile compatibles à l'Internet Mobile. Pour tout renseignement sur les ouvertures de compte bancaire ou souscription de cartes de paiement et/ou retrait, contactez le service clientèle d'Orange Bank.

TAEG : Taux Annuel Effectif Global

Pour toute demande adressée par le client par courrier ou par fax, les frais d'envoi correspondants sont à sa charge.

- (1) Frais inclus dans la cotisation des formules bancaires Astréa, Astréa Plus, Astréa Épargne et Astréa Jeunes et celle de la Solution Alternative de Paiements. Exonération pour les clients mineurs et les détenteurs du Service Bancaire de Base.
- (2) Assurance souscrite auprès de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ).
- (3) Conformément à la loi.
- (4) Sous réserve de la disponibilité de ce produit ou service. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.
- (5) Pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank.
- (6) Le cas échéant, dans la limite du plafond des frais et commissions prélevés sur les comptes inactifs (art L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier).
- (7) Sauf tarif spécifique applicable à un autre produit (ex : attestation dans le cadre d'un prêt immobilier ou édition d'un nouveau tableau amortissement).
- (8) Le TIP SEPA permet de régler ses factures à distance par prélèvement SEPA ponctuel.
- (9) Taux nominal annuel brut au 27/03/2020. Seuils et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative d'Orange Bank.
- (10) Délivré(e)s sous conditions par Orange Bank.
- (11) Valable pour une carte identique ou d'un niveau inférieur à celui de la carte du titulaire. Hors formule Astréa Jeunes (16-18 ans) et carte de retrait internationale.
- (12) Zone SEPA :
 - 19 pays de l'Union européenne de la zone euro : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande (incluant la Province d'Åland), France (incluant la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte et Saint-Barthélemy), Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Andorre et le Vatican (incluant les Açores et Madère), Slovaquie, Slovaquie, Espagne (incluant les Îles Canaries, Ceute, Méjille),
 - 9 pays de l'Union européenne hors zone-euro : Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède, Royaume-Uni (incluant Gibraltar, Guernesey, Jersey et l'Île de Man),
 - 4 pays non-membres de l'Union européenne dans la zone euro : Andorre, Monaco, Saint-Martin et le Vatican,
 - 4 pays non-membres de l'Union européenne hors de la zone euro : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.
- (13) Les virements SEPA et les virements internationaux effectués dans l'EEE, quelle que soit la devise dans laquelle ils sont libellés, sont facturés selon le principe des frais partagés (frais SHARE : le donneur d'ordre et le bénéficiaire paient chacun les frais facturés par leur banque). Pour les autres virements, la répartition des frais s'effectue selon les options SHARE par défaut, BEN (frais à la charge du bénéficiaire) ou OUR (frais à la charge du donneur d'ordre) à l'initiative du client.
- (14) Conseillé pour des raisons de sécurité.
- (15) Plus frais éventuels de la banque étrangère correspondante.
- (16) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Taux, seuils et plafonds susceptibles de modifications par Orange Bank. Modalités selon Conditions générales.

- (17) Taux (ou tarifs), seuils et plafonds susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank. Modalités selon Conditions générales.
- (18) Offre dédiée aux clients en situation de fragilité financière au sens de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Conditions et contenu susceptibles de modifications à l'initiative des Pouvoirs Publics ou d'Orange Bank. Les détenteurs de l'ancienne « gamme de moyens de paiements alternatifs au chèque » bénéficient désormais de cette offre.
- (19) Tous frais inclus au sens de l'article D. 133-6 du Code monétaire et financier.
- (20) Gratuit dans le cadre du SBB ou de l'offre « Solution Alternative de Paiements ».
- (21) Conformément à l'article L. 262,5 du Livre des procédures fiscales, le montant des frais liés à une saisie administrative à tiers détenteur (SATD) est fixé à 10 % du montant global dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 100 euros (taux et plafond susceptibles de modification à l'initiative des pouvoirs publics).
- (22) Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France métropolitaine » est tenue à la disposition de la clientèle.
- (23) Sur demande. Sous réserve d'acceptation par Orange Bank.
- (24) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank et de disponibilité de ce produit ou service.
- (25) Après accord d'Orange Bank. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et s'il n'est pas obtenu, le vendeur devra rembourser à l'acheteur les sommes déjà versées. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts(s) d'argent.
- (26) Pour l'information annuelle prévue par le code de la consommation, et sous réserve des dispositions légales en vigueur.
- (27) Taux et plafonds susceptibles de modifications.
- (28) Taux nominal annuel brut au 27/03/2020.
- (29) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 1^{er} avril 2017. Compte bancaire rémunéré à taux progressif. Modalités selon Conditions particulières disponibles auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site www.gbanque.com. Les frais applicables aux comptes bancaires, notamment les frais de succession, sont applicables à Élanco.
- (30) Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/08/2017, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications.
- (31) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Produit d'épargne réglementé. Taux nominal annuel net au 01/08/2017, plafonds, dénominations et conditions susceptibles de modifications.
- (32) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Taux nominal annuel net au 27/03/2020 susceptible de modifications. Plafond, dénomination et conditions susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (33) Au 16^{ème} anniversaire, la carte de retrait pourra être conservée mais sera facturée conformément au tarif en vigueur.
- (34) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017. Votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 0,50 %, hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux. Taux en vigueur depuis le 01/08/2017. Les taux, seuils et conditions applicables sont réglementés et susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (35) Pour les PEL souscrits depuis le 01/08/2016 : votre épargne est rémunérée au taux nominal annuel brut de 1,00 % (hors prime d'État). Les intérêts du PEL sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu. Taux et seuils réglementés, au 01/08/2016, susceptibles de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (36) PEL et CEL d'un même titulaire doivent être ouverts dans un même établissement.
- (37) Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 16 janvier 2017.
- (38) Susceptibles de varier à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (39) Dans le cadre de la distribution d'instruments financiers, Orange Bank est en relation contractuelle avec des établissements producteurs notamment des sociétés de gestion et perçoit des commissions. NB : ces commissions ne sont pas perçues pour les encours des OPC détenus dans le cadre de la gestion sous mandat. Une information plus détaillée est disponible sur le site www.gbanque.com et toute information complémentaire pourra être fournie au client qui en fera la demande. Synthèse des avantages et commissions perçus de tiers :
 - un paiement annuel situé entre 0 % et 1,40 % des encours valorisés pour les OPC du groupe Groupama ;
 - un paiement annuel situé entre 0 % et 1,75 % des encours valorisés pour les OPC de tiers ;
 - un paiement ponctuel allant de 0 % à 1,00 % de la valeur de l'émission pour les produits de type obligataire et les titres de créances négociables.Orange Bank perçoit également des commissions de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation de SCPI. Ces commissions sont ponctuelles et sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur les commissions de souscription (se reporter au DICI pour toute information relative aux frais de gestion et aux droits d'entrée) versées par chaque associé à la société de gestion. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la banque ou sur le site www.gbanque.com.
- (40) Actions françaises et étrangères négociées sur la bourse de Paris.
- (41) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche.
- (42) La Taxe sur les Transactions Financières est due sur les opérations d'acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros et certaines OST sur ces titres. Taux en vigueur au 01/12/2017 : 0,30 %.
- (43) Actions françaises et étrangères qui ne sont pas négociées sur la bourse de Paris.
- (44) Plus frais de courtier étranger selon pays.
- (45) Calcul sur la valeur du portefeuille au 31 décembre de chaque année civile. Soit, pour un portefeuille valorisé à 200 000 €, des droits de garde représentant 0,25 % de la valorisation du portefeuille jusqu'à 150 000 € et 0,15 % sur les 50 000 € d'actifs valorisés au-delà de 150 000 € (soit des droits de garde moyens de 0,23 %).
- (46) OPC Groupama AM et TCN Orange Bank sous réserve de la disponibilité de ces produits ou services. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.
- (47) Montant forfaitaire annuel facturé au titre de chaque compte d'instruments financiers (ordinaire, PEA, PEA-PME).
- (48) Hors Certificats Mutualistes Groupama ou pour lesquels Orange Bank a été mandatée par l'émetteur pour la tenue du registre nominatif.
- (49) Facturation annuelle au prorata de la période de fonctionnement du compte sur la base d'une évaluation du portefeuille au 31 décembre ou au jour de clôture.
- (50) Sous réserve de disponibilité de ce service.

5

VOS SERVICES GRATUITS

- Réédition du code secret de la carte bancaire
- Modification temporaire du plafond carte
- Retraits d'espèces en euros dans tous les distributeurs quelle que soit la banque, et paiements en euros en France et dans l'Union Européenne
- Service d'aide à la mobilité bancaire⁽⁹⁾
- Mise en place de prélèvements
- Mise en place de virements occasionnels ou permanents par Internet
- Renouvellement de la carte bancaire à l'échéance
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
- Relevé de compte mensuel avec classement chronologique ou thématique des écritures
- Émission d'un chèque de banque
- Frais de recherche de documents par la banque (Sauf attestations diverses)

Réf. 60301-112021 - Édition : Novembre 2021

Orange Bank - S.A. au capital de 1 152 775 712 € - 67, rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Mandataire d'assurance exclusif de Mutuaide Assistance et de la Société Française de Protection Juridique (SFPJ) immatriculé à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°07 006 369.

Groupama Assurances Mutuelles détient une participation indirecte supérieure à 10 % dans le capital d'Orange Bank. www.gbanque.com

Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'agents liés et d'intermédiaires exclusifs en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank.